



L'Echo

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE COUP DE FORCE DE M. DE LASTEYRIE

Le ministre des Finances, M. de Lasteyrie, a annoncé le dépôt d'un projet de loi tendant à lui procurer les trois ou quatre milliards dont il a un besoin immédiat.

La Commission des finances, inquiète devant le gouffre déficitaire que laisse profondément le budget de 1923 et qui s'approfondira encore — vraisemblablement — au cours des années qui suivront, avait réclamé du ministre une nouvelle étude du projet de loi de finances.

S'associant à l'offensive vigoureuse de son rapporteur, M. Bokanowski, elle s'indignait qu'on acceptât comme un fait acquis, inévitable, définitif même : le hideux déficit.

Le ministre, à certain moment, avait bien tenté d'apaiser ces sorcières par une majorité des évaluations de recettes : il avait ainsi retrouvé un peu plus d'un milliard.

Mais que valait l'artifice ? Il était trop simple pour faire des dupes.

Au cours des exercices précédents, cette tendance à gonfler les recettes n'avait provoqué que mécomptes. L'illusion n'était plus permise.

Aussi, M. de Lasteyrie, s'étant vu refuser « l'usage » d'un procédé dont ses dévanciers « abusèrent », se résolut à un coup d'audace, qui ne semble point devoir faire fortune.

D'un peu partout montent les récriminations contre ce projet d'une surtaxe de 20 %.

Toutefois, notre protestation ne doit pas se confondre avec celle des organisations patronales, qui profitent de l'émotion actuelle pour reprendre avec plus d'ardeur la campagne de régression sociale et qui, obéissant au mot d'ordre de l'Union des Intérêts Économiques, réclament à grands cris l'abandon à quelques puissants groupements financiers — toujours prêts à les recueillir — des Chemins de fer de l'Etat, des Téléphones et autres services publics.

Il faut dénoncer ces manœuvres qui se dessinent... et préciser le caractère de la protestation unanime des travailleurs de tous ordres.

Et tout d'abord, constatons que, de l'aveu même des meilleurs gouvernements, la surtaxe ne comblera pas totalement le déficit : L'emprunt ne pourra être évité.

Au point de vue extérieur, notre crédit ne se trouvera donc point consolidé par le sacrifice du contribuable français.

Mais si, par cette opération — nous ne devons rien gagner au dehors, nous savons bien ce que — au dedans — nous y perdrons :

Ce sera une nouvelle aggravation du malaise économique.

Ce sera une importante augmentation du coût de la vie, car — on le sait — c'est, trois ou quatre fois, que le surtaxe se trouvera perçue — en fait — sur les produits manufacturés.

Ce sera une nouvelle période d'agio, où quelques grands trusts et leurs chevaliers draineront, à la faveur des marchés troublés, de nouvelles et scandaleuses fortunes.

Ce seront les denrées de première nécessité, subissant une nouvelle hausse, tandis que les salaires resteront fixes.

Ce sera un peu plus de misère s'installant au foyer des familles nombreuses, au foyer des pauvres...

Que faire, dès lors ? Interroge-t-on.

La Haute Finance y a déjà songé.

Elle propose un emprunt annuel de 1 milliard 250 millions, un milliard serait réservé à la constitution d'une caisse d'amortissement, — 200 millions fourniraient des lots (1) — et 50 millions seraient destinés à la caisse des banques pour leurs frais de commission.

Ces messieurs, comme on le voit, ne se sont pas oubliés !!!

Un tel projet ne soutient guère la critique !

L'histoire enseigne que les Caisse d'amortissement, dans lesquelles les gouvernements ne pouvaient s'empêcher de puiser pour des dépenses ordinaires, n'ont contribué qu'à aggraver la situation financière des États qui les employèrent.

Quant à la loterie permanente ? Elle ne contribuerait certainement pas à consolider notre crédit !

Mais alors ?

Quels moyens restent-ils ?

Il reste : Celui de frapper « effectivement » d'un impôt progressif les grosses fortunes.

Celui d'atteindre « effectivement » les milliards que les Rois de l'acier ont ravés, à la faveur de la guerre.

P. DELCOURT,
Conseiller général du Nord.

NOUVEAUX BRUITS DE GUERRE Les Turcs se disposent à marcher sur Mossoul

Les Anglais commencent à évacuer Constantinople et des navires de guerre sont prêts à appareiller pour l'Orient

On connaît la résistance opposée par les Turcs, à Lausanne, à toutes les propositions des Alliés. Ceux-ci ont rédigé un traité de paix qui vraisemblablement ne sera pas signé par Ismet Pacha. Nous arrivons donc à un dénouement des pourparlers de Lausanne et un relux des Turcs sera suivi d'événements graves.

Il fallait que la situation fut très critique pour que dimanche, M. Poincaré, télégraphiait à Mustapha-Kemal Païcha le priant d'intervenir auprès des délégués Turcs pour que les conditions du traité fussent acceptées.

D'autre part, on annonce que lorsque la rupture de Lausanne sera un fait accompli, l'armée turque marchera sur Mossoul.

Turcs et Anglais se disputent Mossoul

Les Turcs restent intransigeants, réclament la possession des territoires du vilayet de Mossoul où gisent les sources de pétrole, objet des convoitises britanniques. L'Angleterre, de son côté, ne veut pas céder. L'échec de la conférence de Lausanne, selon toute vraisemblance, sera un fait acquis d'ici quelques jours.

Kemal a été rappelé d'urgence à Angora

Constantinople, 29. — On sait que Mustapha Kemal a été rappelé d'urgence à Angora, par l'Assemblée nationale.

Mustapha Kemal présiderait une réunion extraordinaire du Conseil, convoqué, pour discuter de la situation créée par l'échec de la conférence de Lausanne. Annuant tous ses engagements, Mustapha Kemal a quitté Smyrne aussitôt, au milieu de démonstrations enthousiastes.

Vers la reprise de la guerre d'Orient

Les armées turques sont sur le point de se mettre en marche

Constantinople, 29. — Dans les milieux officiels d'Angora, on envisage sans émotion la possibilité d'une rupture à Lausanne, si la délégation britannique ne change pas d'attitude au dernier moment. Ismet pacha publiera une proclamation expliquant au monde entier la position de la Turquie et il quittera Lausanne et l'armée turque marchera sur Mossoul.

A Constantinople, on abandonne tout espoir de paix

A Constantinople, on a presque abandonné tout espoir d'éviter une guerre. Tous les préparatifs en vue de l'évacuation des sujets britanniques sont terminés.

Un accord secret entre Mossoul et Angora

Belgrade, 29. — On annonce, d'une source digne de foi, une nouvelle sensationnelle suivant laquelle M. Tchitchérine et Ismet pacha ont conclu, à Lausanne, un accord secret qui, transmis récemment à Angora et à Moscou, vient d'être approuvé par le gouvernement turc et celui des soviets.

Aux termes de cet accord, la Turquie et la Russie des soviets s'engagent, en cas de reprise du conflit entre la Turquie et la Grèce, et en cas d'ouverture d'hostilités

Après le drame à l'Action Française

Germaine Berthon a quitté l'hôpital pour la prison

Paris, 29. — Germaine Barton, la meurtrière de Marius Plateau, dont l'état s'est beaucoup amélioré ces deux derniers jours, a quitté à midi l'hôpital Beaujon pour l'infirmerie de la prison de St-Lazare, sous la surveillance d'un brigadier de la police judiciaire.

L'inculpée a été portée sur un brancard jusqu'à la voiture d'ambulance qui l'a transportée à St-Lazare.

Le juge d'instruction a regu MM. Daudet et Maurras qui lui ont remis des mémoires sur le crime.

Depuis deux ans un gamin puisait à la caisse du patron

C'ÉTAIT POUR FAIRE DES CADEAUX A SES PARENTS ET A SES AMIS

Paris, 29. — Un industriel du faubourg Saint-Denis constatait récemment qu'une somme assez importante manquait à sa caisse. Une enquête fut ouverte.

Elle révéla qu'un jeune employé de la maison, Pierre Igouleur, âgé de 15 ans, était l'auteur du vol. Le gamin s'était, il y a deux ans, fabriqué une clef qui ouvrait la caisse et, depuis cette époque, il augmentait ses appointements de prélèvements illicites opérés dans la coffre-fort patronal.

Igouleur reconnaît avoir dérobé ainsi près de 8.000 francs. Avec cet argent, il faisait des libéralités à ses amis et des cadeaux à ses parents. Ceux-ci n'avaient jamais soupçonné la coupable origine de ces générosités. Ils pensaient que le jeune homme utilisait aimablement les bénéfices d'un petit commerce de vente de timbres qu'il avait installé à son domicile, rue d'Alsace.

Une criminelle pleurera sa victime toute sa vie

Elle a tué son ami, un adjudant-chef, qui en riant, la repoussait

Nancy, 29. — La cour d'assises de Meurthe-et-Moselle a jugé un drame passionnel qui se déroula à Nancy, le 25 mars 1922. Ce jour-là, vers midi, la demoiselle Irma Michélan, 26 ans, tuait d'un coup de revolver, rue Placéus, son ami, Louis Lagappe, qui l'avait quittée quelques temps auparavant. Les relations de la victime et de la meurtrière remontaient au mois de juillet 1917. Elles s'étaient nouées à Dijon, où Lagappe était mobilisé comme adjudant en chef sa compagnie Longvic, tandis que la fille Michélan était bonne chez un débruit de la ville. En janvier 1918, ils s'étaient mis en ménage et avaient vécu ensemble jusqu'au mois de février 1922, tant à Dijon qu'à Longvic qu'à Nancy où M. Lagappe était venu après sa démobilisation.

Finalement, Louis Lagappe abandonna sa maîtresse ; celle-ci faisant une dernière tentative pour reconquérir son ami, lui demanda un dernier rendez-vous. C'est alors que Lagappe l'ayant repoussée en riant, son ancienne maîtresse le tua en tirant un coup de revolver presque à bout portant.

Condamnée à deux ans de prison

Une foule énorme a suivi le débat de cette affaire. Irma Michélan a paru en vêtements de deuil et devant le jury elle a déclaré qu'elle avait tué par amour, qu'elle aimait toujours sa victime et qu'elle le pleurerait toute sa vie.

Le jury a rendu un verdict négatif sur la question d'homicide et de préméditation, mais il a reconnu la question subsidiaire de coups et blessures ayant entraîné la mort. Irma Michélan a été condamnée à deux ans de prison.

LE REICH RÉSISTE AUX ALLIÉS Des mesures très sévères sont prises dans la Ruhr

De nombreux fonctionnaires ont encore été expulsés et on a établi un état de siège renforcé dans les pays occupés

On sait que le gouvernement français a envoyé de nouveau M. Le Troquer et le général Weygand auprès du général Degoutte pour lui apporter leurs directives et se concerter avec lui sur les meilleurs moyens de briser l'obstruction allemande et de mettre en pleine valeur notre occupation, tant au point de vue des réparations qu'au point de vue des sanctions.

Les Alliés prennent des mesures énergiques. Les chemins de fer allemands de la Ruhr continuent à refuser le travail sous le contrôle allié, les employés des P. T. T. s'emploient activement à brouiller les communications avec la France et la Belgique. Il y a 4.000 français mobilisés de la section des chemins de fer de campagne qui sont à leur poste en Rhénanie, mais les difficultés qu'ils rencontrent sont nombreuses.

Les Alliés ont plus en plus sévères car les actes de sabotage et les incidents se multiplient dans les pays occupés. On annonce notamment que le général Degoutte a établi un état de siège renforcé dans toute la région de la Ruhr.

Vers l'expulsion en masse des hauts fonctionnaires

Dusseldorf, 29. — Les autorités Alliées ont décidé d'arrêter dans toute l'étendue du territoire occupé et d'expulser sur le champ tous les hauts fonctionnaires qui persistent dans leur attitude.

Ces mesures ne seront étendues aux autres fonctionnaires que si cela devient nécessaire et ne souffriront pas d'exception.

La grève des Cheminots tend à se généraliser

Coblence, 29. — Malgré l'ordre général de grève qui avait été lancé depuis plusieurs jours, et en dépit de la pression exercée sur les cheminots par le Gouvernement de Berlin, la cessation du travail était restée partielle, jusqu'ici, sur les réseaux des territoires rhénans et les communications continuaient à y être assurées.

Il semble que, depuis cet après-midi, les mouvements locaux aient tendance à se généraliser et que depuis 16 heures, l'ensemble des chemins de fer de la rive gauche du Rhin soit affecté par l'arrêt du travail.

Le trafic des trains est très irrégulier

Essen, 29. — Plusieurs fonctionnaires de Dusseldorf et d'autres localités occupées ont été expulsés. Les autorités françaises ont réquisitionné une partie de l'hôpital d'Essen. Le trafic des chemins de fer dans la région de Cologne et de Dusseldorf est très irrégulier.

Dusseldorf continuera à avoir de la lumière

Dusseldorf, 29. — Les travailleurs municipaux du gaz et de l'électricité de Dusseldorf se sont réunis hier soir pour examiner s'il y avait lieu de déclarer la grève.

Les deux tiers se sont prononcés contre toute grève.

L'attitude des fonctionnaires des chemins de fer est toujours la même.

Les cheminots allemands se refusent à travailler sous le contrôle allié et à effectuer tout transport de charbon vers l'ouest.

Les employés du télégraphe de Dusseldorf se sont mis en grève hier soir parce qu'un piquet français était placé au central télégraphique allemand.

La direction des télégraphes de Cologne brouille systématiquement toutes les com-

Une locomotive tamponna une auto à Blanc-Misseron

PAS DE BLESSÉS

Vers 17 heures 15, M. Alphonse Leroy, 46 ans, directeur d'usine, passait en automobile au passage à niveau de Blanc-Misseron.

La barrière étant ouverte, il s'engagea sur la voie, mais une locomotive « haut-le-pied » s'engageait au même moment sur la voie.

L'automobile fut tamponnée sur un parcours de cinq mètres et démolie.

M. Leroy et son chauffeur s'en tirèrent avec quelques égratignures.

L'automobile, qui est hors d'usage, est estimée 36.000 francs.

Une enquête, pour établir les responsabilités de cet accident, a été ouverte.

Un terrible drame dans un restaurant

A coups de browning, un Armentierois tua son amie et blessa la tenancière

Limoges, 29. — Dimanche soir, à 7 h. 30, un drame s'est déroulé au restaurant Cibot, rue Montmaillier. Depuis le 10 janvier, Marcel Lécour, d'Armentiers, né le 14 octobre 1885, avait pris pension avec sa maîtresse, Marie Annot, âgée de 29 ans, et leur fillelette dans ce restaurant. Une dispute se produisit quelques jours après et Lécour quitta son amie, avec laquelle il vivait depuis 8 ans.

Il y a environ une semaine, Lécour se présente au débit, mais partit aussitôt lorsqu'il vit que le patron s'y trouvait. Il revint dimanche soir, sera les mains à deux consommateurs qu'il connaissait, discuta avec eux, lorsqu'il aperçut Marie Annot qui prenait son repas, près de la cheminée, à cinq mètres de lui. Se levant brusquement, après avoir prononcé quelques paroles incompréhensibles, il sortit un browning de sa poche et fit feu par trois fois. La fille Annot atteinte derrière l'oreille gauche, s'affalait sur le parquet. Se retournant ensuite vers le propriétaire, qui venait à ses côtés, derrière le comptoir, il tira sur lui deux balles qui atteignirent grièvement Mme Cibot, âgée de 42 ans.

Le meurtrier se tira une balle dans la bouche

Le meurtrier se fit aussitôt justice en se tirant une balle dans la bouche. Un médecin fut appelé mais il ne put que constater la mort de la fille Annot et l'état grave de Lécour.

Maurice Lécour a succombé à l'hôpital. L'état de la débitante est sérieux ; elle a une balle dans la tête. L'extraction sera tentée sous peu.

Une tragédie après le bal, à Jeumont

Une jeune fille a été assassinée par son frère

Un drame navrant s'est déroulé dans la nuit de dimanche à lundi, à Jeumont. Une jeune fille, Nelly Lanciaux, 17 ans, servante à l'hôtel de France, revenait du bal en compagnie de son demi-frère Eugène Jeumont, 23 ans, journalier.

Les jeunes gens se querellaient. Le frère voulait obliger sa sœur à rentrer au logis paternel, rue de la Place. La jeune fille résistait. Le frère insistait et menaçait même. Soudain, pris d'un accès de rage inexplicable, il sortit un revolver et, à bout portant, tira sur sa sœur.

La malheureuse, atteinte en pleine poitrine, s'écroula. Son père, accouru au bruit des coups de feu, la trouva agonisante et, dans ses bras, la transporta chez lui. A peine y était-elle qu'elle mourut.

Pendant ce temps, le meurtrier inconscient avait regagné sa chambre, s'était couché et endormi.

C'est dans son lit que les gendarmes, prévenus, vinrent le cueillir. Sur sa table de nuit était encore son revolver chargé.

Jeumont, conduit à la prison, ne manifeste aucun repentir et ne donna, de son acte, aucune explication. Il se borna à regretter que les gendarmes l'aient trouvé endormi, « sans cela, leur dit-il, votre compte était bon ».

L'enquête éclaircit, sans doute, ce drame troublant et encore mystérieux quant au mobile.

Le temps d'aujourd'hui

Temps couvert et pluvieux la nuit devant ensuite nuageux avec éclaircies se recouvrant de nouveau en fin de journée avec de nouvelles pluies. Température minimum 5°.

Six petits jeunes gens sont devenus bandits

Le goût des plaisirs, la paresse en firent des malfaiteurs

Nancy, 29. — Un spectacle rare s'offre, aujourd'hui, à la curiosité des Nancéens. Six jeunes gens de bonne famille, dont l'aîné n'a que 24 ans, comparaissent devant le jury de Meurthe-et-Moselle, accusés, les uns de vols qualifiés, les autres de recel. Un goût immodéré des plaisirs coûteux, une fâcheuse tendance à la paresse, un entraînement mutuel et irréfléchi, il n'en a pas fallu davantage pour convertir en malfaiteurs des étudiants dont les familles sont fort estimées et, pour la plupart, fort riches.

Le chef de la bande est le fils d'un commissaire de police

Le chef de la bande, André Imbert, est à peine majeur. Avant que fussent connus ses exploits de cambrioleur, il jouissait à Nancy d'une réputation assez fâcheuse. Fils d'un commissaire de police de la ville, collègue de celui qui fut il y a quelques temps condamné comme déserteur, il menait une vie qui était à la fois le scandale permanent de la ville et le désespoir de son propre père.

Un vol parmi les autres : 22.000 francs de stylographes

La surprise fut légère, on peut le dire, lorsqu'on apprit en un tel dernier, qu'arrêté à Strasbourg, il avait dû se reconnaître l'auteur de complicité avec Bonnefoux, fils d'un notable commerçant, du cambrioleur de plusieurs magasins de Nancy : deux librairies, une chapellerie, une brasserie. Le plus productif de ces méfaits rapporta aux jeunes gens pour 22.000 francs de stylographes.

Imbert avait été appréhendé au moment où, avec son camarade Rossignol, il commettait l'imprudence d'engager au Mont-de-Piété de Strasbourg ce lot encombrant de porte-plumes.

Pressé de questions, il entra aussitôt dans la voie des aveux, désignant Bonnefoux comme son complice principal et précisait que Rossignol, ainsi que deux autres de ses amis, Fournier et Cartenet, avaient simplement fait office de recéleurs.

C'est une véritable cause célèbre que l'on juge à Nancy

La personnalité des accusés, le milieu social auquel ils appartiennent, donnent à cette affaire, banale en soi, l'importance d'une cause célèbre. Elle fait à Nancy, l'objet de toutes les conversations.

Une locomotive tamponna une auto à Blanc-Misseron

PAS DE BLESSÉS

Vers 17 heures 15, M. Alphonse Leroy, 46 ans, directeur d'usine, passait en automobile au passage à niveau de Blanc-Misseron.

La barrière étant ouverte, il s'engagea sur la voie, mais une locomotive « haut-le-pied » s'engageait au même moment sur la voie.

L'automobile fut tamponnée sur un parcours de cinq mètres et démolie.

M. Leroy et son chauffeur s'en tirèrent avec quelques égratignures.

L'automobile, qui est hors d'usage, est estimée 36.000 francs.

Une enquête, pour établir les responsabilités de cet accident, a été ouverte.

Un mutilé se précipite devant le roi et la reine d'Angleterre

Le 4 février prochain, les époux Savelon-Delcourt de Roost-Warendin fêteront leurs noces d'or. Tous deux sont nés dans la commune. Ils se sont mariés le 28 janvier 1873.

Londres, 29. — Au moment où le roi et la reine, revenant de Sandringham quittent la rare londonienne de Saint-Pancras et après-midi, un ancien soldat, nommé Abraham, qui se trouvait sur le quai, s'est précipité sur la chaussée, comme s'il voulait barrer la route au souverain.

Il marchait à l'aide d'une béquille qu'il leva au moment où il atteignit la chaussée.

Interrogé plus tard par la police, Abraham a déclaré qu'il voulait simplement parler au roi et qu'il n'avait nullement l'intention d'adopter une attitude menaçante.

Il souffre de désordres nerveux contractés au front.

Noces d'or à Roost-Warendin

Le 4 février prochain, les époux Savelon-Delcourt de Roost-Warendin fêteront leurs noces d'or. Tous deux sont nés dans la commune. Ils se sont mariés le 28 janvier 1873.

Le mari, Savelon Désiré est âgé de 72 ans, la femme, Ludivine Delcourt, est âgée de 71 ans. De leur union inégalitaire 10 enfants dont 5 sont encore vivants. M. Savelon a travaillé pendant 41 ans aux mines de Escarpelle ; il compte ainsi 47 années de service dans la compagnie de sapeurs-pompiers.

Détail à signaler les époux Savelon-Delcourt, ont toujours occupé la même maison depuis leur mariage.

Nous reproduisons les photos de ces deux braves gens dont la santé est encore excellente.



Désiré SAVELON Ludivine DELCOURT.

Le mari, Savelon Désiré est âgé de 72 ans, la femme, Ludivine Delcourt, est âgée de 71 ans. De leur union inégalitaire 10 enfants dont 5 sont encore vivants. M. Savelon a travaillé pendant 41 ans aux mines de Escarpelle ; il compte ainsi 47 années de service dans la compagnie de sapeurs-pompiers.

Détail à signaler les époux Savelon-Delcourt, ont toujours occupé la même maison depuis leur mariage.

Nous reproduisons les photos de ces deux braves gens dont la santé est encore excellente.